



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Saint-Calais

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

CONVOCATION DU 29 JUIN 2015

La séance est ouverte à 20H40 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON	Mme Josiane ROTTIER
ABSENTE EXCUSEE : ABSENT :	Conseillers :	Mme Allison BOISLORET Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON	M. Sylvère GIRAULT Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER M. Eric TROCHON
		Mme Geneviève COURONNE M. Christian MONCHÂTRE	donne procuration à	M. Jean-Marie BOUCHÉ

Est élue secrétaire de séance : Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 8 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour, sur la vente de l'immeuble communal situé au 82 rue Nationale. L'immeuble de la pizzeria pour lequel le Conseil Municipal a pris une décision de vente le 4 mai 2015 va en effet être acheté par la SCI "Les Hirondelles" et non uniquement par Mme Isabelle HERRAULT en nom propre.
Accord du Conseil Municipal.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme ASSE-ROTTIER : Commission Culturelle
- M. PASQUIER : Trous dans la route des Perrais

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Secteur de la Cour du Croissant

Démolition du bâtiment situé derrière l'épicerie: nous avons reçu trois propositions. Nous avons retenu la proposition de l'entreprise SARL Pasquier pour un montant de 3.209,15€ HT. Les autres propositions étaient de l'ordre de 7.500€ HT. La différence s'explique notamment par le poste Tri et Evacuation déchets beaucoup moins lourd pour une entreprise locale. L'opération doit normalement être réalisée les 15 et 16 Juillet.

Les travaux de rénovation des réseaux confiés à l'entreprise Clément sont prévus dans les prochains jours.

Cimetière

A la suite de la première réunion du GTP qui s'est tenue le Jeudi 28 Mai, une première action va être lancée, à savoir l'inventaire photographique des concessions et emplacements concernés par le processus de reprise des concessions à l'état d'abandon. Sylvère Girault a accepté de réaliser cet inventaire photographique. Une fiche va être établie pour chacun des emplacements et caveaux. Y sera donc jointe une photo. Cette première action permettra aussi de repérer les caveaux présentant une situation de danger pour lequel une procédure spécifique sera lancée après les congés.

Affaires scolaires

Lors du conseil de l'école élémentaire du jeudi 18 Juin, ont été confirmés les départs de Fabienne Colin, Patricia Valade et Magali Massot à qui le conseil municipal a rendu hommage le jeudi 2 Juillet. La direction de l'école est désormais confiée à Aurélie Anfray.

A cette occasion, a été annoncé l'effectif prévisionnel de rentrée: 146 élèves, effectif encore en baisse par rapport à celui dont disposait la Direction de l'Académie au Printemps.

Il a également été indiqué que la Classe de Neige organisée début 2016 serait sans doute la dernière et il a été demandé à la commune de réaffecter une partie des crédits destinés à cette classe de neige à d'autres projets.

Par ailleurs, nous avons accepté un devis de l'entreprise de Christophe Bouet d'une montant de 1.710€TTC pour la réfection des portes d'entrée de l'école maternelle ainsi que de l'auvent et des panneaux situés de part et d'autre de l'entrée de la nouvelle classe.

Nous avons aussi demandé au cabinet A3dess d'étudier une nouvelle option du Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements scolaires que le conseil municipal avait approuvé en Décembre 2013.

Plusieurs élus demandent que les éléments du Plan directeur leur soient communiqués et qu'une visite soit organisée sur place pour bien comprendre le projet.

Compte-tenu des difficultés récurrentes auxquelles donne lieu l'éclatement de notre école élémentaire entre deux sites, nous lui avons demandé donc d'étudier une solution qui consisterait à ce que tous les bâtiments scolaires soient regroupés sur le site de la rue Montreul.

En d'autres termes, le site de la rue des Maillets serait abandonné (en tout cas pour l'école) et les équipements correspondants seraient construits à l'emplacement que nous avons prévu pour le futur parking, ce qui entraînerait évidemment la suppression d'une bonne partie de la surface de parking que nous avons envisagée.

Par équipements correspondants, nous entendons les 3 classes actuelles, la surface de la vieille classe SCAN le bureau de Direction et la salle à manger et de réunion pour les enseignants.

Accessibilité

Les responsables d'ERP doivent transmettre avant le 27 Septembre un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). S'ils considèrent que leur établissement est conforme aux normes de l'arrêté du 8 Décembre 2014, une simple attestation sur l'honneur suffit.

Cette obligation est bien entendu de la responsabilité de la commune pour tous les bâtiments communaux qui accueillent du public.

Il est prévu que le GTP se réunisse à cet effet le mercredi 8 à 16h et fasse le tour des bâtiments communaux pour établir un diagnostic.

S'agissant des ERP privés, et notamment des commerces, cette obligation est de leur propre responsabilité. Un courrier vient de leur être adressé (voir exemplaire dans le dossier).

Une réunion publique a été organisée à leur intention à Connerré le 24 Juin mais nous avons pu noter que seuls 2 commerçants de Bouloire étaient présents.

Pour se mettre en conformité avec la législation, certains d'entre eux pourront avoir besoin d'utiliser le domaine public. Dans ce cas, ils devront en faire demande à la mairie avec production de leur projet.

Associations

Une rencontre avec les associations s'est tenue le jeudi 2 Juillet.

Cette rencontre a permis aux différentes associations de faire état de leurs préoccupations et de leurs souhaits.

Parmi les points signalés,

- Sans surprise la chaleur dans le Gymnase en période de températures élevées.
- Les installations du tennis (court et local annexe).
- La mise en place d'un défibrillateur.
- Les problèmes de locaux pour certaines activités.
- La demande d'éclairage du terrain de boules
- ...et la maquette du Château actuellement installée à la Salle Polyvalente.

De son côté, la municipalité a rappelé un certain nombre de règles à respecter notamment pour l'utilisation du nouveau sol du Gymnase, l'accès au Gymnase et aussi les modalités de demandes d'intervention de la commune, qui doivent nécessairement passer par le Maire et les Adjointes et ne doivent pas être faites en direct auprès du personnel communal.

Communauté de Communes

La prochaine réunion du Conseil Communautaire se tient jeudi prochain.

Lors de cette réunion

- Il sera proposé au conseil de retenir la proposition du Cabinet Landot associé au Cabinet Stratorial Finances pour la réalisation d'une Mission d'aide à la réflexion sur l'avenir de la CdC .
- Sera aussi présenté le bilan de la Saison Culturelle animée par la Cie Jamais 203.

La fréquentation a été à la hausse pour la programmation Tout Public avec 1410 spectateurs accueillis pour 11 spectacles ayant donné lieu à 14 séances.

Pour la programmation scolaire, la fréquentation a été de 2.459 spectateurs pour 8 spectacles ayant donné lieu à 22 séances.

Il s'agit donc de chiffres très encourageants.

La Cie donnera aussi les grandes lignes de la programmation 2015-2016.

Il est prévu que, en clôture de la saison, soit organisée le samedi 18 Juin 2016, une grande Fête de la Musique avec le soutien de la municipalité. J'ai indiqué que je proposerai au conseil municipal le versement d'une subvention de l'ordre de 2.500€ à ce titre.

Pour ce qui concerne la consultation lancée par la CdC de Brières-Gesnois sur l'étude du rapprochement entre les deux Communautés de Communes, c'est le cabinet OCP de Doué-la-Fontaine qui va être retenu.

Le Smirgeomes a, quant à lui, tenu conseil vendredi dernier à la Salle Polyvalente.

La situation financière du Syndicat s'améliore mais reste très tendue.

Notre demande de réforme du mode de calcul des contributions des différentes collectivités est maintenant clairement prise en compte. Plusieurs solutions sont à l'étude et la question devrait être tranchée lors du prochain conseil syndical.

Divers

- Nous recevrons Mme la Sous-Préfète vendredi matin et lui présenterons notamment le Gymnase rénové, la Prairie de Loisirs et le Centre Culturel Epidaure.

- Bassin Place du Château : comme convenu lors de la dernière réunion du conseil municipal, nous avons sollicité trois autres entreprises spécialisées. Deux d'entre elles, Hydro-Jardin et Concept-Jardin, vont nous transmettre un projet avant la réunion de Septembre.

- Toiture Presbytère : nous avons retenu le devis de l'entreprise de Jean-Pascal Herrault d'un montant de 1.288€ TTC pour une intervention de reprise de toiture sur la façade arrière du Presbytère.

- Plan de circulation secteur Rue Nationale/Rue du Collège

La mise en sens unique des petites rues adjacentes à la Rue Nationale ainsi que la remise en double sens de la rue du Collège sont opérationnelles depuis la semaine dernière. Nous avons constaté à cette occasion que la sortie de la rue Marius Beslin sur la rue du Collège posait problème en termes de sécurité et nous allons sans doute revenir à la situation antérieure pour ce point particulier.

M. GIRAULT souligne que les sens de circulation ont été déterminés dans le plan d'aménagement de la rue Nationale. Il suggère de mettre cette partie de la rue Marius Beslin en rue piétonne, d'autant qu'elle est utilisée par les enfants qui vont au périscolaire.

Mme BOISLORET fait remarquer que le double sens de circulation dans la rue du Collège risque de poser un problème de sécurité, car certains parents déposent leurs enfants en remontant la rue du Collège donc avec la rue à traverser.

M. HARASSE déplore que certains personnels du collège ne se garent pas sur le parking créé dans l'enceinte du collège alors qu'il y a des places libres.

Mme BOISLORET indique qu'à certains moments de la journée, et en fonction des emplois du temps, le parking est complet, ce qui oblige à utiliser les places à l'extérieur du collège. Suite à une question du Maire, elle ajoute que la dépose des enfants le matin sur le parking de la salle polyvalente mobiliserait 2 surveillants, ce qui n'est pas possible.

- Journées du Patrimoine : elles auront lieu cette année les 19 et 20 Septembre. Suite à des demandes qui ont été exprimées, nous envisageons à cette occasion d'accueillir plusieurs expositions.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE NATIONALE – DÉVOLUTION DES TRAVAUX

Le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la rue Nationale entre la rue Saint Julien et la Mairie, 18 plis ont été reçus en Mairie.

Il rappelle que les maîtres d'œuvre, Feuille à Feuille et SAFEGE, avaient donné une estimation prévisionnelle totale de l'opération s'élevant à 915 031 € HT.

Il ajoute que la Commission MAPA a ouvert ces offres le 24 juin dernier et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres rédigé par les maîtres d'œuvre le 3 juillet.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission MAPA a retenu les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Voirie, Réseaux divers et mobiliers : entreprise COLAS, pour un montant de 631 367,65 € HT,
- Lot n° 2 Eclairage public à leds : entreprise CITEOS, pour un montant de 128 504,68 € HT,
- Lot n° 3 Plantations : entreprise ARPAJA, pour un montant de 39 799 € HT.

Le Maire indique qu'à cette date le montant total de l'opération, honoraires et frais annexes compris, s'élève à 1 037 089,35 € TTC, ce qui rentre dans l'enveloppe budgétaire prévue dont le montant est de 1 187 380 €.

Il propose au Conseil Municipal de confirmer le choix de la Commission pour l'attribution des 3 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- confirme le choix de la Commission et décide de confier les travaux d'aménagement de la rue Nationale aux entreprises COLAS, CITEOS et ARPAJA pour les lots et montants indiqués ci-dessus,
- dit que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2015,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision et notamment les marchés à intervenir.

M. GIRAULT demande quelles sont les subventions accordées pour cette opération.

Le Maire indique que les subventions suivantes sont attendues :

- Réserve parlementaire : 20 000 €
- DETR 2013 : 12 000 €
- DETR 2015 : 150 000 €
- FDAU : 20 000 €.

Concernant la durée des travaux, le Maire précise que ceux-ci devraient commencer en octobre pour une durée de 6 mois.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

➤ PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR LES ANNÉES À VENIR

Le Maire présente au Conseil Municipal une liste des dépenses d'investissement susceptibles d'être réalisées à court et moyen termes dans la commune.

Il invite les Conseillers à réfléchir sur les actions à prioriser pour les 5 années à venir en fonction des ressources dont dispose et va disposer la Commune.

02 - VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL AU 82 RUE NATIONALE

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 mai 2015 décidant de vendre l'immeuble communal situé au 82 rue Nationale à Mme Isabelle HERRAULT. Il ajoute que Mme HERRAULT lui a fait savoir qu'elle n'achetait plus à son nom propre mais dans le cadre d'une SCI créée entre elle et M. Jean-François JARNO dénommée SCI "Les Hirondelles". Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour prendre en compte le changement de nom de l'acquéreur.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2015,

Vu l'avis conforme de France Domaines en date du 9 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix :

- donne son accord pour la cession de l'immeuble situé au n° 82 de la rue Nationale, cadastré AD 98, à la SCI "Les Hirondelles".
- dit que le prix de vente de cette propriété est fixé à la somme de trente mille euros (30 000 €), net vendeur,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

2.3 POINTS DIVERS

03 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de signalétique auprès de GIROD pour 132,67 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les consorts BIZERAY à M.LOISON d'une propriété bâtie au 15, rue du Val de Loir,
 - * Vente par les consorts MORIN à M. et Mme BELLOIS d'une propriété bâtie au 117, rue Nationale.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

04 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le Maire présente le rapport, envoyé aux conseillers municipaux, qui retrace l'activité pour l'année 2014 de VEOLIA, délégataire du service public de l'assainissement collectif par affermage.

Il donne lecture et commente les différents indicateurs du rapport :

- Nouveau contrat d'affermage depuis le 1^{er} avril 2014 pour une durée de 12 ans,
- Population desservie : 1 471 habitants, 829 clients raccordés
- Linéaire du réseau : 16 713 ml
- Epuration : 1 usine de dépollution pour 1 367 équivalents-habitants, 5 postes de relèvement
- Performance de la station : volume traité de 135 529 m³, conformité des rejets à 100%
- Traitement des boues : 18,4 T valorisées en agriculture
- Prix TTC par m³ pour 120 m³ pour assainissement seul : 3,11 €/m³
- Propositions d'amélioration :
 - . Mise en place d'une mesure de débit au poste de relèvement de Gué Marie
 - . Mise en place d'un prétraitement efficace en entrée de station (dégrilleur fin)
 - . Sur le poste de relèvement "Chemin des Ruelles", déplacer les équipements hydrauliques (vannes + clapets) dans une chambre de vanne pour faciliter et sécuriser l'accès des agents
 - . Mettre en place une clôture normalisée empêchant les intrusions de personnes étrangères au service
 - . Canalisation entre le poste Gué Marie et la station d'épuration, aménagements du réseau à réaliser.

M. GIRAUD s'étonne de la cotation de 30 points relevée pour l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale : Veolia étant l'exploitant de ce réseau depuis des années, elle devrait donc le connaître. A la lecture de cette cotation, il semblerait que la connaissance du descriptif détaillé du réseau d'assainissement de la commune soit très insuffisante et très partielle

M. PAPILLON indique qu'à son avis VEOLIA est défaillant dans son rôle d'orientation et de conseil pour les travaux en matière d'assainissement.

Le Maire répond qu'il va se rapprocher de VEOLIA pour avoir des explications simples sur le fonctionnement et le calcul de cet indice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, prend acte du rapport 2014 et des préconisations proposées par le fermier.

05 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Le Maire informe l'assemblée que jusqu'en 2013, la Direction Départementale des Territoires établissait un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune. Suite au désengagement de l'Etat, c'est à présent à la Commune d'établir ce rapport qui a été envoyé avant la séance aux conseillers municipaux.

Il précise que suite au nouveau contrat d'affermage conclu avec VEOLIA depuis le 1^{er} avril 2014, la part revenant au délégataire sur la facture d'assainissement a diminué.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014.

06 - TRAVAUX DANS LA ZONE HUMIDE - MESURES COMPENSATOIRES LIGNE LGV – AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 parcelles communales situées dans la zone humide ont été retenues dans le cadre des mesures compensatoires des impacts environnementaux générés par la construction de la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire.

Il s'agit des parcelles suivantes sur lesquelles seront réalisés des travaux d'abattage de ligneux et de terrassement :

- parcelle cadastrée ZK 92 d'une superficie de 3 170 m²,
- parcelle cadastrée ZK 88 d'une superficie de 10 420 m².

Avant de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichage auprès de la DDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord pour le défrichage des parcelles ZK 88 et ZK 92,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Commission Culturelle**

En réponse à la demande de Mme ASSE-ROTTIER, le Maire indique qu'une Commission Culturelle va être mise en place et invite les conseillers intéressés à se faire connaître prochainement.

*** Rats et ragondins**

M. PASQUIER signale la présence de rats et de ragondins, notamment dans la zone humide. Il indique que le FDGDON organise régulièrement des campagnes pour lutter contre les ragondins et que c'est le Syndicat du Dué et du Narais qui devrait être affilié à cette fédération.

*** Logements sociaux rue du Collège**

Suite à une question de Mme COTTEREAU sur l'inoccupation de certains logements rue du Collège, le Maire répond que ces logements doivent être en travaux.

*** Travaux sur les cours d'eau**

M. AMESLON fait un point sur les travaux qui sont réalisés actuellement sur la Tortue par le Syndicat du Dué et du Narais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Stéphanie DUFOR-BRAY

Les Conseillers Municipaux